

Réforme fiscale cantonale

Ce qu'il faut retenir, notamment :

1) Pour les personnes morales

- Réduction des taux d'imposition
- Déduction supplémentaire des frais de recherches et développement
- Suppression de l'impôt foncier cantonal sur les outils de production

2) Pour les personnes physiques

- Nouvelles directives concernant le Télétravail
- Allègement fiscal des personnes à revenu modeste
- Subventions plus importantes pour les crèches
- Modifications relatives à l'impôt à la source (dès janvier 2021 !)